



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental

HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-2-8-3

Séance du vendredi 14 février 2020

POLITIQUE DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS 2020

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mmes HELDERLE, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.
Mme JENN donne procuration à M. GRAPPE.
Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

ABSENTS :

MM. COUCHOT, HAGENBACH, Mme RAPP, M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le code de l'Action Sociale et des Familles,
- VU le Code de l'Education,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-6-8-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'Education et de la Jeunesse en 2020,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la Commission Education et Jeunesse du 24 janvier 2020,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte du bilan provisoire de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2019 joint en annexe 1 ;
- Valide le lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens pour l'année 2020 en commun avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et l'Etat (DDCSPP) ;
- Approuve son cahier des charges joint en annexe 2 ;
- Approuve et autorise la signature de la convention qui fixe le cadre du partenariat entre la CAF du Haut-Rhin, l'Etat (DDCSPP) et le Département du Haut-Rhin, jointe en annexe 3.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité